



## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit :** BNP Paribas Obsèques  
**Assureur :** Cardif Assurance Vie  
**Site web de l'entreprise :** [www.cardif.fr](http://www.cardif.fr)  
**Appelez le 01 41 42 68 96 pour de plus amples informations**  
**Régulateur :** Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution  
**Date de révision du présent document :** 25/10/2022

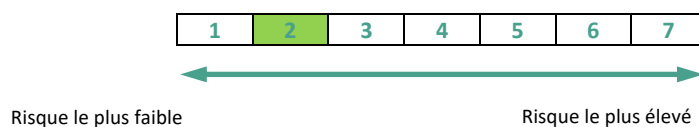
**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type	<b>BNP Paribas Obsèques</b> est un contrat collectif d'assurance sur la vie, prévoyant un capital garanti en cas de décès.
Objectif	L'objet du contrat est de garantir en cas de décès de l'Assuré le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) à charge pour eux de l'affecter au financement des obsèques de l'assuré. L'assuré choisit un montant de capital décès auquel correspond des cotisations déterminées en fonction de son âge et des modalités de paiement choisies. <b>Le capital choisi est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.</b> En cas de décès, les bénéficiaires recevront ce capital dans un cadre fiscal particulier. Ce capital ne fait pas partie de la succession de l'assuré. Ces cotisations nettes de frais sont affectées au Fonds en euros, qui est un fonds géré par l'assureur.
Investisseurs de détail visés	Ce contrat s'adresse aux personnes physiques âgées d'au moins 40 ans et de moins de 86 ans à la date de conclusion du contrat et souhaitant prévoir le financement et éventuellement l'organisation de leurs obsèques. Ce contrat ne constitue pas un outil d'épargne.
Assurance: avantages et coûts	Le capital constitué est payable en capital en cas de décès au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'assuré. Le capital garanti ainsi que la valeur de rachat du contrat sont revalorisés chaque 31 décembre dans les conditions définies par le contrat. Le contrat permet également de bénéficier de prestations d'assistance fournies par Filassistance International au titre du contrat collectif n° FIC200BS0039, souscrit par Cardif Assurance Vie au profit des assurés du contrat BNP Paribas Obsèques. Les informations relatives aux coûts figurent dans la section « Que va me coûter cet investissement ? ».
Durée de vie du produit	La durée du contrat est viagère. Le décès de l'investisseur met fin au contrat. L'investisseur peut également mettre fin au contrat en le rachetant totalement.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Une participation aux bénéfices techniques et financiers peut être attribuée directement au contrat.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

Si l'assureur n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si Cardif Assurance Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## PERFORMANCES :

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 euros en prime unique et que vous ayez 60 ans. La durée de détention recommandée du contrat BNP Paribas Obsèques est viagère (cf

Section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? », toutefois toutes les simulations de ce document sont établies en prenant en compte une durée de détention de 30 ans.

De plus, conformément à la réglementation, les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros en prime unique. Néanmoins le contrat BNP Paribas Obsèques ne permet pas d'effectuer un versement de ce montant.

Investissement de 10 000 EUR Prime d'assurance de 10 000 EUR Scénarios en cas de survie		1 an	15 ans	30 ans
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 704,29 EUR	9 620,02 EUR	9 558,88 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,96%	-0,26%	-0,15%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 704,29 EUR	9 620,02 EUR	9 558,88 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,96%	-0,26%	-0,15%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 704,29 EUR	9 620,02 EUR	9 558,88 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,96%	-0,26%	-0,15%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 861,02 EUR	9 775,38 EUR	9 713,26 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,39%	-0,15%	-0,10%
<b>Montant investi cumulé</b>		10 000 EUR	10 000 EUR	10 000 EUR
<b>Scénario en cas de décès</b>				
<b>Décès</b>	<b>Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts</b>	9 516,62 EUR	9 516,62 EUR	9 516,62 EUR
<b>Prime d'assurance cumulée</b>		10 000 EUR	10 000 EUR	10 000 EUR

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Les performances passées ne préjugent donc pas des performances futures.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

#### QUE SE PASSE T-IL SI CARDIF ASSURANCE VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'assureur et/ou de l'émetteur des supports d'investissement, l'investisseur peut subir une perte financière. Cependant, en cas de défaillance de l'assureur, l'investisseur pourra bénéficier de la garantie du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP). Ce fonds prévoit une indemnisation globale pour l'ensemble des contrats d'assurance ou contrats et bons de capitalisation, par personne (qu'elle soit souscriptrice d'un contrat ou bénéficiaire au titre d'un contrat). Cette indemnisation peut aller jusqu'à 70 000 euros pour toutes les prestations autres que les rentes résultant de contrat d'assurance en cas de décès ou pour les rentes d'incapacité ou d'invalidité.

#### QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Néanmoins, le contrat BNP Paribas Obsèques ne permet pas d'effectuer un versement de ce montant.

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les coûts totaux sont établis sur la base du seul versement initial. Ils tiennent compte des frais annuels maximum pouvant être prélevés dans chacun des compartiments et n'intègrent ni prélèvement social ou fiscal, ni participation aux bénéfices.

Ces coûts ont été établis en supposant que vous ayez 60 ans et que vous versiez une prime unique de 10 000 euros. Les coûts du contrat BNP Paribas Obsèques diffèrent avec l'âge et les modalités de paiement des primes (prime unique ou primes périodiques) ; vous pourriez payer plus que les chiffres indiqués ci-dessous. Les coûts sont présentés dans la Notice du contrat.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
Coûts totaux	303,91 EUR	512,42 EUR	735,84 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,04 %	0,35 %	0,25 %

#### COMPOSITION DES COÛTS :

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin d'une durée de détention de 30 ans ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,08 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement au bout de 30 ans.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,02 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,14 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour la gestion de vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Ces commissions sont prélevées sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commission d'intéressements	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Ce montant est prélevé lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

Les coûts liés à la prestation d'assistance sont inclus dans les frais de gestion du contrat (ils sont intégrés dans la rubrique « Autres coûts récurrents »).

Ces coûts ont été établis en supposant que vous ayez 60 ans et que vous versiez une prime unique de 10 000 euros. Les coûts du contrat BNP Paribas Obsèques diffèrent avec l'âge et les modalités de paiement des primes (prime unique ou primes périodiques) ; vous pourriez payer plus que les chiffres indiqués ci-dessus.

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

**Période de détention minimale recommandée** : viagère

Cette durée recommandée est fonction de l'objet du contrat. L'investisseur peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat et être intégralement remboursé. Il peut également effectuer un rachat (retrait) total de son contrat à tout moment en complétant le formulaire prévu à cet effet. L'investisseur devra adresser sa demande à son interlocuteur habituel.

**La valeur de rachat peut être inférieure au cumul des cotisations versées.**

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser à Cardif Assurance Vie :

- par courrier postal en adressant votre réclamation à CARDIF Assurance Vie - Service Clients - 8, rue du Port - 92728 NANTERRE CEDEX

- par courrier électronique à l'adresse suivante : <https://www.cardif.fr/contact>

- ou sur le site web : <https://www.cardif.fr/contact>

En cas de désaccord, vous avez la possibilité de vous adresser au Service qualité réclamations (CARDIF Assurance Vie - Service qualité réclamations - SH 944 - 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex). En cas de désaccord persistant, vous pouvez solliciter l'avis du Médiateur de l'Assurance, sans préjudice pour vous d'exercer une action en justice ([www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)).

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les caractéristiques du contrat sont décrites dans la Notice du contrat. Ce document vous sera remis avant la conclusion du contrat, conformément aux dispositions du Code des assurances français.